

Renouvellement du Conseil Syndical – Envoi de candidatures

Nous vous rappelons que le conseil syndical sera renouvelé lors de notre prochaine assemblée générale du 28/10/2026.

Dans un souci d'équité entre tous les candidats, chaque candidature sera présentée à l'ensemble des propriétaires selon un format unique.

Les propriétaires souhaitant se porter candidats sont invités à télécharger et à compléter le formulaire de candidature disponible à l'adresse suivante :

<https://asltps.eu/documents> sous la rubrique AG/2026/Candidature_CS

ou via le lien suivant : [Candidature CS 2026 Vierge](#)

Le formulaire, dûment complété **de manière digitale**, devra être envoyé **au plus tard le lundi 31 août 2026 à 24 h 00, exclusivement** à l'adresse suivante :

vice-president@asltps.eu

Toute candidature ne respectant pas l'ensemble de ces modalités, à savoir :

- L'utilisation du formulaire officiel ;
- Le respect de la date limite d'envoi ;
- L'envoi à l'adresse électronique indiquée,

sera déclarée irrecevable et ne sera pas présentée à l'Assemblée Générale.

Profil des candidats au conseil syndical

Les propriétaires souhaitant présenter leur candidature sont invités à prendre connaissance des attentes liées à cette fonction bénévole.

Les compétences et qualités recherchées sont en adéquation avec l'objet de l'ASL (voir article 3 de nos statuts). Au-delà des compétences professionnelles, nous souhaitons réunir des personnes faisant preuve d'esprit d'équipe, de sens de l'intérêt collectif, de disponibilité, de rigueur et d'une réelle volonté de contribuer à la bonne gestion et au développement harmonieux de nos domaines.

Utilisation des outils informatiques

Compte tenu du mode de fonctionnement actuel du conseil syndical, une aisance dans l'utilisation des outils informatiques constitue un atout important. Ceux-ci sont utilisés quotidiennement pour :

- participer, lorsque nécessaire, à des réunions en visioconférence ;
- collaborer au moyen de la suite Microsoft Office ;
- gérer les échanges de courriels et la diffusion de communications ou de newsletters ;
- utiliser différents logiciels dédiés à la gestion et à la régie technique ;
- faciliter la communication entre les administrateurs, les propriétaires et les différents intervenants extérieurs.

Il n'est toutefois pas attendu des candidats qu'ils possèdent une expertise approfondie en informatique. Une bonne maîtrise des outils numériques courants est suffisante pour exercer efficacement la fonction.

Par ailleurs, toutes les compétences peuvent constituer une valeur ajoutée pour le conseil syndical : expérience professionnelle, connaissances techniques, administratives, financières, juridiques, organisationnelles ou relationnelles, ainsi que toute autre expertise utile à la collectivité.

Présenter sa candidature au conseil syndical constitue un engagement bénévole, réfléchi et responsable, au service de l'ensemble des propriétaires et de l'avenir de nos domaines.

Les candidats sont invités à compléter le formulaire de candidature en y précisant leurs coordonnées, leurs motivations, leur parcours professionnel, les compétences qu'ils souhaitent mettre au service du conseil syndical ainsi que leur vision pour les années à venir.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, tous les formulaires de candidature reçus dans les délais et conformément aux modalités de l'appel à candidatures seront annexés à la convocation de l'Assemblée Générale et présentés aux propriétaires dans un format identique.

Pour toute question relative à l'exercice de cette fonction, les candidats peuvent contacter le vice-président à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidatures.

Le conseil syndical tire sa richesse de la diversité des profils qui le composent. Chaque candidature est une contribution précieuse à la vie et à l'avenir de notre ASL.